

Image not found or type unknown



Convention Tripartite

Par **SofiaM**, le **12/01/2021** à **18:41**

Bonjour,

Suite à une mobilité inter entreprise imposée par mon employeur mon nouveau contrat indique une restructuration de ma rémunération. Dans la société que je quitte il n'y avait pas de prime de rattachement. Dans la nouvelle elle existe. En signant la convention de tripartite, je conserve mon ancienneté. Mais mon employeur va baisser mon salaire brut afin d'y intégrer la prime d'ancienneté de 7 ans.

Je refuse de signer ce contrat

Pourriez m'indiquer s'ils sont dans leur droit ?

Merci et cordialement.

Par **P.M.**, le **12/01/2021** à **20:58**

Bonjour,

En tout cas vous êtes dans votre droit de refuser de signer des nouvelles conditions de rémunération et je me demande même à quel titre l'employeur peut vous imposer une mobilité inter-entreprise...